

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 juin 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 juin 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - BUDGETS DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL
PORCHEFONTAINE (CMP), MAISON ENFANCE YVELINES (MEY))**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6429.1 du 19 Mars 2021 adoptant les budgets primitifs 2021 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance Yvelines;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6558.1 du 13 juillet 2021 adoptant les budgets supplémentaire 2021 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance Yvelines;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6684.1 du 19 novembre 2021 adoptant la décision modificative 2021 de la Maison de l'Enfance Yvelines;

Vu les comptes de gestion 2021 des budgets annexes du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison Enfance Yvelines présentés par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Les comptes de gestion 2021 des budgets annexes du Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et de la Maison de l'Enfance Yvelines (MEY), présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs, sont approuvés.

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du CMP et du budget annexe MEY sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

	Résultats MEY	Résultats CMP
Fonctionnement en € :		
Dépenses :		
Prévus :	7 245 213,00	4 300 286,00
Réalisées :	6 721 164,32	3 754 847,23
	<i>Dont dépenses rattachées :</i>	<i>30 432,34</i>
Recettes :		
Prévus :	7 245 213,00	4 300 286,00
Réalisées :	6 721 164,32	3 754 847,23
	<i>Dont recettes rattachées :</i>	<i>3 360,00</i>
Résultats d'exécution 2021 en fonctionnement :	-	-
Excédent de fonctionnement de 2020 reporté en 2021 :		
Résultats de l'exercice 2021 en fonctionnement :	-	-
Investissement en € :		
Dépenses :		
Prévus :	65 484,63	81 000,00
Réalisées :	25 135,23	27 573,57
Recettes :		
Prévus :	65 484,63	81 000,00
Réalisées :	87 842,63	61 369,75
	<i>Dont affectation du résultat:</i>	
Résultats d'exécution 2021 en investissement :	62 707,40	33 796,18
Solde d'exécution d'investissement de 2020 reporté en 2021 :	406 076,38	335 846,01
Résultats de l'exercice 2021 en investissement :	468 783,78	369 642,19
Résultat de l'exercice 2021 global en € :	468 783,78	369 642,19
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 en € :	- 55 173,78	- 10 474,94
Résultats définitifs 2021 en € :	413 610,00	359 167,25

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 24 juin 2022**COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - BUDGETS DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL
PORCHEFONTAINE (CMP), MAISON ENFANCE YVELINES (MEY))**

Délibération

Président de la séance : Aubert Marie-Hélène

Secrétaire : Sonia BRAU

Votent POUR (41) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne Prend pas part au vote (1) : Pierre Bédier.

Procurations : Anne Capioux à Nicolas Dainville, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze.

Affichage le : 28 juin 2022

Transmission préfecture le : 24 juin 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220624-lmc1132485A-DE-1-1

Du : 24 juin 2022

Délibération exécutoire le : 28 juin 2022